CONSEILS AUX ENTREPRENEURS

ÉDITION - Numéro 12

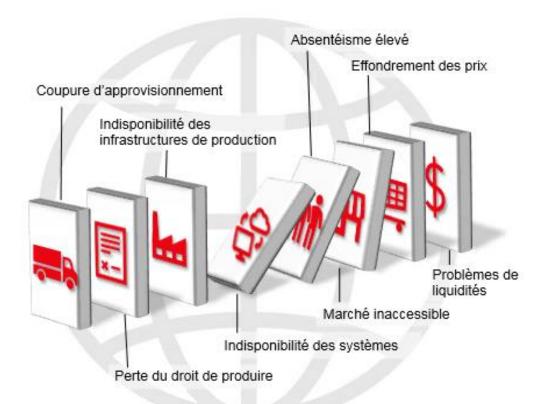
- Diffusé le 17 juillet 2020 à 11 h 15 -



POURQUOI UN PLAN DE CONTINUITÉ DES AFFAIRES ALORS QUE LA CRISE EST PLUTÔT DERRIÈRE NOUS?

Comme a dit Churchill : « Never let a good crisis go to waste. »

(Il ne faut jamais gaspiller une bonne crise.)





QUELLES LEÇONS AVEZ-VOUS TIRÉES DE VOTRE GESTION DE CRISE COVID-19?



- Quelles ont été vos stratégies pour maintenir vos produits et services essentiels?
- ¬ Comment avez-vous géré vos opérations critiques?
- Aviez-vous identifié vos employés clés?
- Aviez-vous un processus de relève de vos infrastructures, vos équipements et systèmes?
- Comment s'est effectuée la cascade dans la prise de décisions?
- Etc.

Personne n'avait anticipé la situation. C'est une des caractéristiques d'une crise : l'effet de surprise. Certains entrepreneurs ont été surpris « moins longtemps », ce qui leur a donné une longueur d'avance au moment de la reprise. Ils avaient un atout dans leur manche : un Plan de Continuité des Affaires (PCA).

Un PCA, c'est un outil de gestion qui vous permet de prévoir les mesures à prendre en situation d'urgence (désastre, situation de crise majeure, catastrophe naturelle, etc.), et ce, afin d'assurer le maintien des fonctions et services essentiels et minimiser les impacts sur les activités et la pérennité de votre entreprise. C'est un Plan en moment de Crise pour être en Action!

Un PCA, c'est d'abord une réflexion partagée avec votre équipe de direction et vos proches collaborateurs sur les maillons de votre chaine de valeur, sur votre environnement interne, là où vous avez du **CONTRÔLE**.

Ceux qui avaient un bon PCA en janvier n'avaient pas identifié un scénario pandémique; ils avaient identifié un scénario de perte d'une partie de leur main-d'œuvre, une coupure d'approvisionnement en matière première ou une chute de la demande, etc.

La première étape pour élaborer un PCA est d'identifier ces maillons clés de votre chaine de valeur (employés et expertise, installation de production, contrat d'approvisionnement, réseau de distribution, permis pour opérer, etc.) qui peuvent avoir des impacts importants en cas de rupture.



ENSUITE, C'EST RÉFLÉCHIR AUX SCÉNARIOS POUR ATTÉNUER LES IMPACTS : « ET SI? »



Et si un nombre important d'employés ne peuvent rendre leur prestation de travail (ex. : pandémie, grève, fuite de gaz dans l'usine, etc.)... Quelle est ma première action?



Et si mon système informatique n'est plus disponible, partiellement ou en totalité, pendant quelques heures, quelques jours (bug, attaque, coupure de réseau, etc.)... Que fait-on?



Et si mes infrastructures de production sont indisponibles (incendie, inondation, etc.)... Que se passe-t-il?



Et si je ne peux recevoir ma principale matière première... Quel est le plan B?



Et si vous ne pouviez plus être aux commandes subitement... Qui prend la relève?



Et si j'étais accusé d'une faute grave médiatisée... Comment atténue-t-on les effets sur la réputation?



Et si...

Vous ne pourrez pas prévoir **TOUS** les scénarios, mais un plan d'action bien documenté permettra à votre équipe d'avoir de bons réflexes pour agir rapidement dans le respect des orientations de l'entreprise et ainsi limiter les dégâts à votre réputation, vos revenus, vos actifs, votre environnement et minimiser les effets sur votre actif le plus important, vos employés.

Vous avez déjà probablement des mesures en place qui permettraient d'atténuer certains risques bien connus (plan de relève informatique, capacité de télétravail, plan de sécurité incendie, inventaire répartis sur 2 sites, stock de sécurité, etc.). Sont-elles complètes, à jour, fonctionnelles, connues et testées?

À la lumière de ce que nous connaissons aujourd'hui, il est dans votre intérêt de revoir vos mesures actuelles et d'amorcer une réflexion plus large avec votre équipe.





Vos employés, vos clients, votre banquier ne vous jugeront pas pour les impacts d'une perturbation, mais bien sur la façon dont vous gérerez la situation et votre capacité à reprendre vos activités.

BESOIN D'UN COUP DE MAIN POUR VOTRE RÉFLEXION?
IL NOUS FERA PLAISIR D'EN DISCUTER AVEC VOUS!

N'hésitez pas à contacter votre conseiller ou associé de Mallette de votre région parmi nos 30 bureaux Pour de plus amples renseignements : mallette.ca/nous-joindre

